

Assemblées des États membres de l'OMPI

Soixante-sixième série de réunions
Genève, 8 – 17 juillet 2025

RAPPORT DE SYNTHÈSE

établi par le Secrétariat

INTRODUCTION

1. Le présent rapport de synthèse rend compte des décisions des 22 assemblées et autres organes des États membres de l'OMPI (ci-après dénommés “assemblées”) :

- 1) Assemblée générale de l'OMPI, cinquante-huitième session (27^e session ordinaire)
- 2) Conférence de l'OMPI, quarante-sixième session (27^e session ordinaire)
- 3) Comité de coordination de l'OMPI, quatre-vingt-quatrième session (56^e session ordinaire)
- 4) Assemblée de l'Union de Paris, soixante et unième session (27^e session ordinaire)
- 5) Comité exécutif de l'Union de Paris, soixante-cinquième session (61^e session ordinaire)
- 6) Assemblée de l'Union de Berne, cinquante-cinquième session (27^e session ordinaire)
- 7) Comité exécutif de l'Union de Berne, soixante et onzième session (56^e session ordinaire)
- 8) Assemblée de l'Union de Paris, cinquante-neuvième session (26^e session ordinaire)
- 9) Assemblée de l'Union de La Haye, quarante-cinquième session (25^e session ordinaire)
- 10) Assemblée de l'Union de Nice, quarante-cinquième session (27^e session ordinaire)
- 11) Assemblée de l'Union de Lisbonne, quarante-deuxième session (26^e session ordinaire)
- 12) Assemblée de l'Union de Locarno, quarante-cinquième session (26^e session ordinaire)
- 13) Assemblée de l'Union de l'IPC [classification internationale des brevets], quarante-sixième session (25^e session ordinaire)

- 14) Assemblée de l'Union du PCT [Traité de coopération en matière de brevets], cinquante-septième session (25^e session ordinaire)
- 15) Assemblée de l'Union de Budapest, quarante-deuxième session (23^e session ordinaire)
- 16) Assemblée de l'Union de Vienne, trente-huitième session (23^e session ordinaire)
- 17) Assemblée du WCT [Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur], vingt-cinquième session (12^e session ordinaire)
- 18) Assemblée du WPPT [Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes], vingt-cinquième session (12^e session ordinaire)
- 19) Assemblée du PLT [Traité sur le droit des brevets], vingt-quatrième session (11^e session ordinaire)
- 20) Assemblée du Traité de Singapour [Traité de Singapour sur le droit des marques], dix-huitième session (9^e session ordinaire)
- 21) Assemblée du Traité de Marrakech [Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées], dixième session ordinaire
- 22) Assemblée du Traité de Beijing [Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles], sixième session ordinaire.

2. La liste des membres et observateurs des assemblées, à la date du 4 juillet 2025, figure dans le document [A/66/INF/1 Rev.](#)

3. Les réunions consacrées aux points ci-après de l'ordre du jour (document [A/66/1](#)) ont été présidées par les personnes suivantes :

Points 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 16, 17, 19, 20, 23 et 24	M. l'Ambassadeur Alfredo Suescum (Panama), président de l'Assemblée générale de l'OMPI
Points 21 et 22	M. Karan Thapar (Inde), président du Comité de coordination de l'OMPI
Point 8	M. Abdulaziz Alswailem (Arabie saoudite), président de la Conférence de l'OMPI, Mme Ainna Vilengi Kaundu, vice-présidente de la Conférence de l'OMPI
Point 13	M. Jérémie Fénichel (France), vice-président de l'Assemblée de l'Union de Madrid, en qualité de président par intérim, en l'absence de Mme Loreto Bresky (Chili), présidente de l'Assemblée de l'Union de Madrid
Point 14	M. Pascal Faure (France), président de l'Assemblée de l'Union de La Haye
Point 15	Mme Grace Issahaque (Ghana), vice-présidente de l'Assemblée de l'Union de Lisbonne, en qualité de présidente par intérim, en l'absence de M. Matúš Medvec (Slovaquie), président de l'Assemblée de l'Union de Lisbonne
Point 18	Mme Kathrine Myhre (Norvège), présidente de l'Assemblée du Traité de Singapour

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

OUVERTURE DES SESSIONS

4. La soixante-sixième série de réunions des assemblées était convoquée par le Directeur général de l'OMPI, M. Daren Tang.

5. Les sessions ont été ouvertes lors d'une séance commune de l'ensemble des 22 assemblées et autres organes par le président de l'Assemblée générale de l'OMPI, M. l'Ambassadeur Alfredo Suescum (Panama).

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document [A/66/1 Prov.3](#).

7. Les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, ont adopté l'ordre du jour tel qu'il est proposé dans le document A/66/1 Prov.3 (ci-après dénommé "ordre du jour unifié").

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

DÉCLARATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL AUX ASSEMBLÉES DE L'OMPI

8. Le Directeur général a présenté son rapport annuel (la [déclaration](#) est disponible sur le site Web de l'OMPI).

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

9. Des délégations d'États et des représentants d'observateurs ont communiqué des déclarations orales ou écrites sous ce point de l'ordre du jour.

10. Les déclarations prononcées au titre de ce point et des autres points de l'ordre du jour figureront dans les rapports détaillés des assemblées qui seront publiés, conformément à la décision qui sera prise, sous le point 23 de l'ordre du jour. Dans l'intervalle, les déclarations que les délégations font parvenir au Secrétariat sous forme écrite, sur ce point et sur les autres points, sont publiées sur le site Web de l'OMPI avec l'indication "check against delivery" (sous réserve de modification). Les enregistrements de l'intégralité des séances sont également disponibles sur le [site Web de l'OMPI](#).

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

ÉLECTION DES MEMBRES DES BUREAUX

11. Les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, ont élu les membres de leur bureau respectif comme indiqué dans le document [A/66/INF/2](#).

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

ADMISSION D'OBSERVATEURS

12. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document [A/66/3 Rev.2](#).

13. Les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, ont décidé d'accorder le statut d'observateur aux organisations non gouvernementales nationales suivantes :

- i) Association of Technology, Education, Development, Research, and Communication (TEDIC);
- ii) Chamber for the Protection of Copyright of Artists, Creators and Performers (SIIP);
- iii) Société chinoise du droit d'auteur (CSC);
- iv) Association des éditeurs des Émirats (EPA);
- v) INDICAM for the Protection of Intellectual Property (INDICAM);
- vi) InfoCons Association;
- vii) International Intellectual Property Alliance (IIPA);
- viii) Korea Intellectual Property Protection Agency (KOIPA);
- ix) National Puerto Rican Chamber of Commerce (NPRCC);
- x) News/Media Alliance (N/MA);
- xi) Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique (SACEM); et
- xii) United States Council for International Business (USCIB).

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL EN 2026

14. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document [A/66/4](#).

15. L'Assemblée générale de l'OMPI, le Comité de coordination de l'OMPI et les assemblées des unions de Paris et de Berne, chacun pour ce qui le concerne,

- i) ont pris note de la circulaire figurant à l'annexe II du document A/66/4, à envoyer comme indiqué au paragraphe 7 du document A/66/4,
- ii) ont approuvé la convocation de l'Assemblée générale de l'OMPI, de l'Assemblée de l'Union de Paris et de l'Assemblée de l'Union de Berne le 21 avril 2026,
- iii) ont approuvé le calendrier prévu pour le déroulement de la procédure, comme indiqué au paragraphe 7 du document A/66/4.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

COMPOSITION DU COMITÉ DE COORDINATION DE L'OMPI ET DES COMITÉS EXÉCUTIFS DES UNIONS DE PARIS ET DE BERNE

16. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document [A/66/5](#).

17. À l'issue de consultations informelles entre les États membres,

- i) l'Assemblée de l'Union de Paris a élu les États ci-après membres *ordinaires* du *Comité exécutif de l'Union de Paris* : Algérie, Arménie, Autriche, Bangladesh,

Belgique, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Costa Rica, Côte d'Ivoire, République populaire démocratique de Corée, Danemark, Égypte, Équateur, France, Allemagne, Guatemala, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamaïque, Kazakhstan, Liban, Lesotho, Luxembourg, Malawi, Pays-Bas (Royaume du), Nouvelle-Zélande, Panama, Paraguay, Pologne, Portugal, République de Moldova, Sierra Leone, Slovénie, Türkiye, Ouganda, Ukraine, Royaume-Uni, Zambie (41);

ii) l'Assemblée de l'Union de Berne a élu les États ci-après membres *ordinaires* du *Comité exécutif de l'Union de Berne* : Afrique du Sud, Arabie saoudite,

Argentine, Australie, Azerbaïdjan, Brésil, Colombie (2026), Congo, Cuba, El Salvador, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, Gabon, Ghana, Irlande, Islande, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Malaisie, Maroc, Mexique, Namibie, Nigéria, Norvège, Pakistan, Pérou, Qatar, République de Corée, République tchèque, Singapour, Suède, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Uruguay (2027) (40);

iii) la Conférence de l'OMPI a désigné l'État ci-après membre ad hoc du *Comité de coordination de l'OMPI* : Somalie (1);

iv) la Conférence de l'OMPI et les assemblées des unions de Paris et de Berne ont noté que la Suisse continuerait d'être membre *ex officio* du *Comité exécutif de l'Union de Paris* et du *Comité exécutif de l'Union de Berne*.

En conséquence, le Comité de coordination de l'OMPI est composé des États ci-après pour la période comprise entre la clôture de la présente session et la clôture des sessions ordinaires suivantes de l'Assemblée de l'Union de Paris, de l'Assemblée de l'Union de Berne et de la Conférence de l'OMPI, qui se tiendront en 2027 :

Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Belgique, Brésil, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie (2026), Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Ghana, Guatemala, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Lesotho, Liban, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Maroc, Mexique, Namibie, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Royaume-Uni, Sierra Leone, Singapour, Slovénie, Somalie (ad hoc), Suède, Suisse (ex officio), Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Türkiye, Ukraine, Uruguay (2027), Zambie (83).

Les assemblées des unions de Paris et de Berne et la Conférence de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, ont décidé, par accord unanime de tous les États membres de l'OMPI, que le Comité de coordination, exceptionnellement composé de 83 membres, a été dûment constitué, y compris, en particulier, du point de vue de ses fonctions relatives à la procédure de nomination du prochain Directeur général, et qu'il ne saurait fonder aucune contestation, de la part de tout État membre de tout organe pertinent de l'OMPI, quant à la validité de la nomination par le Comité de coordination de l'OMPI d'un candidat à la nomination au poste de Directeur général en 2026.

Les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, ont décidé que le président de l'Assemblée générale de l'OMPI entreprendrait des consultations avec les États membres concernant la répartition des sièges vacants aux assemblées de l'OMPI en 2027, pour déterminer, aux mêmes assemblées, la composition du Comité de coordination de l'OMPI et des comités exécutifs des unions de Paris et de Berne.

L'Ukraine a exprimé son opposition à la nomination de la Fédération de Russie en tant que membre ordinaire du Comité exécutif de l'Union de Berne et en tant que membre du Comité de coordination pour la période comprise entre la clôture de la présente session et la clôture de la prochaine session ordinaire de l'Assemblée générale en 2027.

La Fédération de Russie a exprimé son opposition à la nomination de l'Ukraine en tant que membre ordinaire du Comité exécutif de l'Union de Paris et que membre du Comité de coordination pour la période comprise entre la clôture de la présente session et la clôture de la prochaine session ordinaire de l'Assemblée générale en 2027.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

COMPOSITION DU COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET

18. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document [WO/GA/58/1](#).

19. À la suite de consultations informelles entre les États membres, les États ci-après ont été élus, par l'Assemblée générale, membres du Comité du programme et budget pour la période comprise entre la clôture de la présente session et la clôture de la prochaine session ordinaire de l'Assemblée générale en 2027 :

Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite (2026), Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Brésil, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis (2026), Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Ghana, Guatemala, Hongrie, Inde (2027), Indonésie (2026), Iran (République islamique d') (2027), Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Lesotho, Malaisie, Mexique, Namibie, Nigéria, Pakistan (2027), Pérou, Pologne, Portugal, Qatar (2026), République de Corée (2027), République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour (2027), Slovaquie, Suède, Suisse (ex officio), Tadjikistan, Thaïlande, Tunisie, Turkiye, Ukraine, Viet Nam (2026) (53).

L'Ukraine a exprimé son opposition à la nomination de la Fédération de Russie en tant que membre du Comité du programme et budget pour la période comprise entre la clôture de la présente session et la clôture de la prochaine session ordinaire de l'Assemblée générale en 2027.

La Fédération de Russie a exprimé son opposition à la nomination de l'Ukraine en tant que membre du Comité du programme et budget pour la période comprise entre la clôture de la présente session et la clôture de la prochaine session ordinaire de l'Assemblée générale en 2027.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

RAPPORTS SUR L'AUDIT ET LA SUPERVISION

20. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents [WO/GA/58/2](#), [A/66/6](#), [WO/GA/58/3](#) et [A/66/7](#).

i) [Rapport de l'Organe consultatif indépendant de surveillance \(OCIS\)](#)

21. L'Assemblée générale de l'OMPI a pris note du "Rapport de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI" (document WO/GA/58/2).

ii) Rapport du vérificateur externe des comptes

22. Les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, ont pris note du "Rapport du vérificateur externe des comptes" (document A/66/6).

iii) Rapport du directeur de la Division de la supervision interne (DSI)

23. L'Assemblée générale de l'OMPI a pris note du "Rapport annuel de la directrice de la Division de la supervision interne (DSI)" (document WO/GA/58/3).

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

RAPPORT SUR LE COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET (PBC)

24. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents [A/66/7](#) et [A/66/9](#).

25. Concernant l'ensemble des questions relevant de ce point de l'ordre du jour, à l'exception du programme de travail et budget proposé pour 2026-2027, les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne,

i) ont pris note de la "Liste des décisions adoptées par le Comité du programme et budget" (documents WO/PBC/38/6 et WO/PBC/39/10) et

ii) ont approuvé les recommandations formulées par le Comité du programme et budget telles qu'elles figurent dans les mêmes documents.

26. S'agissant du programme de travail et budget proposé pour 2026-2027, les assemblées des États membres de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne,

iii) ont accepté de changer le nom du "Fonds d'accélération pour le développement" en "Programme d'accélération pour l'innovation, la créativité et le développement",

iv) ont approuvé le programme de travail et budget proposé pour 2026-2027 (document A/66/9), sous réserve des modifications visées à l'alinéa iii),

v) ont demandé au Secrétariat, conformément aux pratiques ordinaires de l'OMPI, en ce qui concerne les projets financés par le "Programme d'accélération pour l'innovation, la créativité et le développement", de :

- i. mettre au point des critères pour les projets garantissant des liens clairs avec les résultats escomptés de l'OMPI, en privilégiant la conduite d'idées nouvelles et innovantes et en évitant les chevauchements avec d'autres projets et initiatives en cours dans l'ensemble de l'Organisation;
- ii. fournir aux États membres des mises à jour régulières sur le site Web de l'OMPI, notamment en ce qui concerne l'état d'avancement de tous les projets, les activités à réaliser dans le cadre de chaque projet, la mise en œuvre des projets et les résultats des projets;
- iii. rendre compte de manière exhaustive des projets dans chaque Rapport sur la performance de l'OMPI.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

RAPPORTS DES COMITÉS DE L'OMPI

27. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents [WO/GA/58/4](#), [WO/GA/58/5](#), [WO/GA/58/6](#), [WO/GA/58/7](#), [WO/GA/58/8](#), [WO/GA/58/9](#) et [WO/GA/58/10](#).

i) Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR)

28. L'Assemblée générale de l'OMPI

i) a pris note du "Rapport sur le Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes" (document WO/GA/58/4) et

ii) a prié le SCCR de poursuivre ses travaux sur toutes les questions en suspens dont il est rendu compte dans le document WO/GA/58/4.

ii) Comité permanent du droit des brevets (SCP)

29. L'Assemblée générale de l'OMPI a pris note du "Rapport sur le Comité permanent du droit des brevets (SCP)" (document WO/GA/58/5).

iii) Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT)

30. L'Assemblée générale de l'OMPI a pris note du "Rapport sur le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT)" (document WO/GA/58/6).

iv) Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) et examen de la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement

31. L'Assemblée générale de l'OMPI a pris note du "Rapport sur le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) et examen de la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement" (document WO/GA/58/7).

v) Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC)

32. L'Assemblée générale de l'OMPI

i) a pris note des informations contenues dans le document WO/GA/58/8 et

ii) est convenue de renouveler le mandat de l'IGC pour l'exercice biennal 2026-2027 selon les modalités suivantes :

Ayant à l'esprit les recommandations du Plan d'action pour le développement, réaffirmant l'importance du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de l'OMPI (ci-après dénommé 'comité') et prenant acte de la nature diverse de ces questions et des progrès réalisés, l'Assemblée générale de l'OMPI décide de renouveler le mandat du comité, sans préjuger des travaux menés dans d'autres instances, selon les modalités suivantes :

- a) Au cours du prochain exercice biennal 2026-2027, le comité, dans le cadre d'un processus mené par les États membres, poursuivra ses travaux concernant la protection des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles en vue de finaliser un accord sur un ou plusieurs instruments juridiques internationaux, sans préjuger de la nature du ou des résultats, relatifs à la propriété intellectuelle, propres à garantir une protection équilibrée et effective des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles.
- b) Au cours de l'exercice biennal 2026-2027, les travaux du comité sur les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles s'appuieront sur les activités qu'il a déjà réalisées, notamment les négociations sur la base d'un texte, en s'efforçant principalement de réduire les divergences actuelles et de parvenir à une communauté de vues sur les questions essentielles.
- c) Prenant acte du Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés adopté en 2024, le comité continuera, au cours de l'exercice biennal 2026-2027, d'examiner les questions de propriété intellectuelle relatives aux ressources génétiques en lien avec les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles, sans réaliser de travaux normatifs sur les ressources génétiques.
- d) Le comité suivra, comme indiqué dans le tableau ci-après, un programme de travail fondé sur des méthodes de travail ouvertes et inclusives pour l'exercice biennal 2026-2027, y compris une approche fondée sur des données factuelles, avec des exemples réels, notamment des données d'expérience nationales ou régionales, comme indiqué au paragraphe e). Ce programme de travail prévoira trois sessions du comité au cours de l'exercice 2026-2027, y compris des sessions thématiques, des débats transversaux et des bilans.
- e) Le comité s'appuiera sur tous les documents de travail de l'OMPI, notamment les documents WIPO/GRTKF/IC/51/4 (La protection des savoirs traditionnels : projets d'articles) et WIPO/GRTKF/IC/51/5 (La protection des expressions culturelles traditionnelles : projets d'articles), ainsi que sur toute autre contribution des États membres, en réalisant ou en actualisant des études couvrant notamment des exemples d'expériences nationales, de lois nationales, d'évaluations des incidences, de bases de données, d'objets pouvant bénéficier d'une protection et d'objets qu'il n'est pas prévu de protéger; ainsi que sur les résultats découlant des activités connexes organisées au titre du programme de renforcement des capacités et d'assistance technique du Secrétariat (Division des savoirs traditionnels). Le Secrétariat de l'OMPI est prié de continuer de recueillir, compiler et mettre en ligne des informations sur les régimes *sui generis* nationaux et régionaux de protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles par la propriété intellectuelle. Les études ou activités supplémentaires ne doivent pas retarder l'avancement des travaux ou établir des conditions préalables aux négociations.
- f) En 2026, le comité est prié de présenter à l'Assemblée générale les résultats des travaux qu'il aura menés. En 2027, l'Assemblée générale prendra note des discussions sur les ressources génétiques et fera le point sur les progrès accomplis en ce qui concerne les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles. En fonction du degré de maturité du ou des textes sur les savoirs traditionnels et les expressions culturelles

traditionnelles, y compris les niveaux d'accord sur les objectifs, la portée et la nature du ou des instruments, elle se prononcera sur la question de savoir s'il convient de convoquer une conférence diplomatique ou de poursuivre les négociations.

g) L'Assemblée générale prie le Secrétariat de continuer d'apporter son assistance au comité en mettant à la disposition des États membres, aussi efficacement que possible, les compétences et les ressources financières nécessaires pour permettre la participation d'experts de pays en développement et de PMA selon la formule établie pour l'IGC.

h) Le Secrétariat est prié de faciliter la participation effective des peuples autochtones et des communautés locales aux travaux normatifs de l'OMPI relatifs aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles. Afin de renforcer l'interaction, le Secrétariat est également prié d'organiser, dans la limite des ressources disponibles, un atelier d'experts hybride, selon des modalités similaires *mutatis mutandis* à celles convenues à la vingtième session du comité au titre du point 8 de l'ordre du jour.

Programme de travail – Trois sessions

Dates indicatives	Activité
Mars 2026	Cinquante-deuxième session de l'IGC Engager des discussions sur les ressources génétiques et des négociations sur les savoirs traditionnels et/ou les expressions culturelles traditionnelles. Durée : 8 jours.
Septembre/octobre 2026	Cinquante-troisième session de l'IGC Engager des discussions sur les ressources génétiques et des négociations sur les savoirs traditionnels et/ou les expressions culturelles traditionnelles. Durée : 8 jours.
Mars/avril 2027	Cinquante-quatrième session de l'IGC Engager des discussions sur les ressources génétiques et des négociations sur les savoirs traditionnels et/ou les expressions culturelles traditionnelles. Prendre note des discussions sur les ressources génétiques, faire le point sur les progrès réalisés sur la question des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles, et formuler une recommandation. Durée : 8 jours.

Dates indicatives	Activité
Juillet 2027	L'Assemblée générale de l'OMPI fera le point sur l'avancement des travaux, examinera le(s) texte(s) et prendra la ou les décisions qui s'imposent.

vi) Comité des normes de l'OMPI (CWS)

33. L'Assemblée générale de l'OMPI est invitée à prendre note du "Rapport sur le Comité des normes de l'OMPI", qui comprend des recommandations concernant les TIC à l'intention des offices de propriété intellectuelle et le document CWS/12/25 (document WO/GA/58/9).

vii) Comité consultatif sur l'application des droits (ACE)

34. L'Assemblée générale de l'OMPI a pris note du "Rapport sur le Comité consultatif sur l'application des droits" (document WO/GA/58/10).

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

SYSTÈME DE MADRID

35. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents [MM/A/59/1](#) et [MM/A/59/2](#).

Propositions de modification du règlement d'exécution du Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques

36. L'Assemblée de l'Union de Madrid a adopté les modifications qu'il est proposé d'apporter aux règles 3, 20bis, 24, 25 et 35 du règlement d'exécution du Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques, telles qu'elles figurent dans les annexes I et II du document MM/A/59/1, en vue de leur entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2025.

Rapport sur le Groupe de travail sur le développement juridique du système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques

37. L'Assemblée de l'Union de Madrid a pris note du "Rapport sur le Groupe de travail sur le développement juridique du système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques" (document MM/A/59/2).

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

SYSTÈME DE LA HAYE

38. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document [H/A/45/1](#).

39. L'Assemblée de l'Union de La Haye a adopté la recommandation énoncée au paragraphe 7 du document H/A/45/1, avec effet immédiat.

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

SYSTÈME DE LISBONNE

40. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents [LI/A/42/1](#) et [LI/A/42/2](#).

Rapport sur le Groupe de travail sur le développement du système de Lisbonne

41. L'Assemblée de l'Union de Lisbonne a pris note du "Rapport sur le Groupe de travail sur le développement du système de Lisbonne" (document LI/A/42/1).

Rapport sur les propositions de modification du règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Lisbonne et à l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne

42. L'Assemblée de l'Union de Lisbonne a adopté les modifications apportées au règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international et à l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne concernant les appellations d'origine et les indications géographiques, telles qu'elles figurent dans l'annexe du document LI/A/42/2, leur date d'entrée en vigueur étant fixée au 1^{er} janvier 2026.

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

CENTRE D'ARBITRAGE ET DE MÉDIATION DE L'OMPI, Y COMPRIS LES NOMS DE DOMAINE

43. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document [WO/GA/58/11](#).

44. L'Assemblée générale de l'OMPI a pris note du document intitulé "Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI, y compris les noms de domaine" (document WO/GA/58/11).

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

TRAITÉ SUR LE DROIT DES BREVETS (PLT)

45. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document [WO/GA/58/12](#).

46. L'Assemblée générale de l'OMPI a pris note des informations relatives à l'"Assistance technique et coopération concernant le Traité sur le droit des brevets (PLT)" (document WO/GA/58/12).

POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

TRAITÉ DE SINGAPOUR SUR LE DROIT DES MARQUES (STLT)

47. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document [STLT/A/18/1](#).

48. L'Assemblée du Traité de Singapour a pris note des informations relatives à l'"Assistance technique et la coopération concernant le Traité de Singapour sur le droit des marques (STLT)" (document STLT/A/18/1).

POINT 19 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

RAPPORT SUR LES RÉSULTATS DE LA CONFÉRENCE DIPLOMATIQUE POUR LA CONCLUSION ET L'ADOPTION D'UN TRAITÉ SUR LE DROIT DES DESSINS ET MODÈLES (DLT)

49. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document [WO/GA/58/13](#).

50. L'Assemblée générale de l'OMPI a pris note du "Rapport sur les résultats de la Conférence diplomatique pour la conclusion et l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles (DLT)" (document WO/GA/58/13).

POINT 20 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

ASSISTANCE ET APPUI AU SECTEUR DE L'INNOVATION ET DE LA CRÉATIVITÉ ET AU SYSTÈME DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE L'UKRAINE

51. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document [A/66/8](#).

POINT 21 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

RAPPORTS SUR LES QUESTIONS CONCERNANT LE PERSONNEL

52. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents [WO/CC/84/INF/1](#) et [WO/CC/84/INF/2](#).

POINT 22 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ D'APPEL DE L'OMPI

53. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document [WO/CC/84/1](#).

54. Le Comité de coordination de l'OMPI a reconduit, pour un mandat de cinq ans à compter du 12 octobre 2025,

- i) Mme Joan Powers en tant présidente du Comité d'appel de l'OMPI et
- ii) M. Pierre Panchaud en tant que vice-président du Comité d'appel de l'OMPI.

POINT 23 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

ADOPTION DES RAPPORTS

55. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document A/66/10.

56. Les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne,
- i) ont adopté le présent rapport de synthèse (document A/66/10) et
 - ii) ont prié le Secrétariat d'établir les rapports détaillés, de les publier sur le site Web de l'OMPI et de les envoyer aux États membres pour le 14 août 2025 au plus tard. Les commentaires sont à envoyer au Secrétariat pour le 11 septembre 2025 au plus tard, après quoi les rapports finals seront réputés adoptés le 25 septembre 2025.

POINT 24 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

CLÔTURE DES SESSIONS

57. Le président de l'Assemblée générale de l'OMPI a prononcé la clôture de la soixante-sixième série de réunions des assemblées de l'OMPI.

[Fin du document]